

PARTIE A – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration et finances

La Division de l'administration et des finances est responsable de la planification et de la gestion de la politique et des programmes du ministère au niveau de la haute direction. Le soutien administratif est fourni par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs, du développement durable, des systèmes et de la technologie, ainsi que des initiatives touchant l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

Soutien à la haute direction

Ce poste indique la rémunération supplémentaire à laquelle les personnes nommées au Conseil exécutif ont droit.

Le cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre prennent les décisions nécessaires pour permettre aux systèmes d'éducation du Manitoba d'offrir de manière équitable des programmes d'enseignement et de formation professionnelle de qualité supérieure, ainsi que des services de soutien. Ils établissent également, à l'intention du ministère, les orientations nécessaires pour assurer la coordination efficace des ressources humaines et financières.

1(a) Traitement de la ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif)	Note expl. n°
	2008-2009	ÉTP	milliers de \$		
	milliers de \$		milliers de \$	milliers de \$	
Salaires et avantages sociaux	45	1,00	45	0	
Total, poste secondaire	45	1,00	45	0	

1(b) Soutien à la haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif)	Note expl. n°
	2008-2009	ÉTP	milliers de \$		
	milliers de \$		milliers de \$	milliers de \$	
Salaires et avantages sociaux	439	6,00	456	(17)	
Autres dépenses	114		113	1	
Total, poste secondaire	553	6,00	569	(16)	

Politique et planification

La Direction de la politique et de la planification soutient les processus ministériels d'élaboration de la politique et de planification, ainsi que les activités intergouvernementales du ministère. L'un de ses rôles principaux est d'appuyer la coordination au sein du ministère, avec les autres ministères provinciaux et avec les autres ordres de gouvernement.

La Direction a pour objectif de permettre une approche ministérielle coordonnée à l'échelle du ministère en fournissant des services d'information et d'analyse, en facilitant les échanges externes et internes et en favorisant la communication. Elle accomplit ces tâches par les mesures suivantes :

- en facilitant l'élaboration de principes directeurs et la planification stratégique à l'échelle du ministère;
- en permettant la réalisation d'analyses dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'apprentissage des adultes;
- en aidant le ministère à adopter une démarche plus stratégique et mieux coordonnée, en ce qui concerne l'établissement, l'acquisition, l'analyse et l'utilisation des données, pour appuyer la prise de décisions et la reddition de comptes;
- en établissant, en coordonnant et en distribuant l'information nécessaire pour appuyer la mise en œuvre des programmes et activités dans le secteur de l'apprentissage des adultes et de l'enseignement postsecondaire;
- en participant, avec d'autres gouvernements, à la coordination des questions d'éducation, et notamment en offrant un soutien au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE). Le CSCE est un partenariat entre le CMEC et Statistique Canada pour la recherche et la collecte de données dans le secteur de l'éducation;
- en maintenant des liens avec le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce (qui coordonne la participation du Manitoba au Forum des ministres du marché du travail) en vue de permettre l'examen commun des questions d'éducation et de marché du travail.

Soutien à l'établissement de principes directeurs

En 2008-2009, les activités de soutien à l'établissement de principes directeurs ont touché aux aspects suivants :

- gestion des données, de l'information et des connaissances, y compris dans le domaine de la législation;
- plan ministériel 2008-2011;
- amélioration des résultats dans le secteur de l'éducation et des perspectives du marché du travail pour les apprenants autochtones adultes;
- amélioration des résultats au niveau postsecondaire pour les groupes sous-représentés;
- amélioration des résultats de l'alphabétisation au Manitoba;
- amélioration de la situation des nouveaux immigrants sur le marché du travail en mettant un accent particulier sur les programmes de transition.

Soutien à la planification stratégique

En 2008-2009, les activités ont notamment inclus le soutien offert aux cadres supérieurs pour les aspects suivants de la planification :

- coordination des processus gouvernementaux de planification et soutien aux processus relatifs aux ressources nécessaires, dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires;
- planification au niveau de la Direction;
- plan ministériel 2008-2011;
- stratégie de gestion des données;
- contribution du ministère à la stratégie de développement du marché du travail et au plan d'action 2008-2011 pour l'éducation et l'emploi des Autochtones;
- stratégie visant l'alphabétisation des adultes;
- stratégie d'éducation internationale;
- initiative interministérielle de développement de carrière.

Relations intergouvernementales

La Direction continue à servir de principal agent de liaison avec le CMEC.

- Elle appuie :
 - les nombreuses activités pancanadiennes et notamment celles qui portent sur les données en éducation, la capacité postsecondaire, le plan d'action pour l'alphabétisation, le plan d'action pour l'éducation des Autochtones et l'éducation internationale;
 - la participation du Canada à des conférences internationales sur l'éducation (la ministre, la sous-ministre et les cadres du ministère représentant le Canada à l'occasion de forums importants);
 - l'avancement de la capacité de recherche fondée sur les principes directeurs dans les provinces et les territoires.
- Le personnel de la Direction prépare les documents d'information nécessaires pour la participation de la ministre et de la sous-ministre aux réunions semestrielles du CMEC et du Comité consultatif des sous-ministres de l'éducation (CCSME).
- Le personnel de la Direction représente le Manitoba (apprentissage des adultes et enseignement postsecondaire) au sein du Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation.

Analyse et recherche

En 2008-2009, les activités ont porté sur :

- Le discours du Trône et le discours du budget :
 - La direction a préparé des sommaires et des analyses des discours du Trône et du budget provinciaux et fédéraux, en soulignant les implications pour le ministère.
- Des travaux d'analyse à l'appui des initiatives du ministère :
Tout au long de l'année, la Direction a préparé un certain nombre de documents analytiques à l'appui de diverses initiatives et priorités ministérielles. En voici quelques exemples :
 - stratégie visant l'alphabétisation des adultes et consultation;
 - stratégie de développement du marché du travail;
 - programmes de transition axés sur le marché du travail à l'intention des immigrants;
 - réponse du Manitoba au ralentissement de l'activité économique;
 - éducation des Autochtones;
 - législation;
 - gestion des données;
 - initiative de développement de carrière.

Développement durable

L'un des membres du personnel de la Direction de la politique et de la planification représente le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation au sein du groupe de travail sur l'éducation en matière de développement durable, dirigé par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse.

1 (c) Politique et planification

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP	milliers de \$	Écart positif (néгатif) milliers de \$	Note expl. n°
Salaires et avantages sociaux	214	3,00	229	(15)	
Autres dépenses	70		70	0	
Total, poste secondaire	284	3,00	299	(15)	

Administration et finances

Le soutien administratif est fourni par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs, des systèmes et de la technologie ainsi que des initiatives touchant l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1 (d) Administration et finances

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
		ÉTP	milliers de \$		
Autres dépenses	750		750	0	
Total, poste secondaire	750	0,00	750	0	

Soutien aux collèges et aux universités

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire autorise les nouveaux programmes et accorde des ressources financières aux universités et aux collèges communautaires publics du Manitoba. Il assure également la coordination des programmes d'enseignement postsecondaire et l'élaboration de la politique au sein du système. Tous les détails relatifs aux activités du Conseil figurent dans son rapport annuel.

Comme l'indique la Loi, le mandat du Conseil de l'enseignement postsecondaire est le suivant : attribuer des ressources financières aux universités et collèges communautaires publics ainsi qu'aux collèges religieux privés de la province; planifier et coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité; favoriser la coordination et l'intégration des services et des installations; favoriser la responsabilité financière.

En 2008-2009, le Conseil a versé 382,4 millions de dollars de subventions à l'Université du Manitoba, à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord, dont 9,9 millions de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 5,2 millions de dollars de subventions à la Canadian Mennonite University, au Providence College and Seminary, au William and Catherine Booth College, et au Steinbach Bible College pour aider environ 1 700 étudiants (équivalent temps plein) admissibles.

En 2008-2009, le Conseil a également alloué 84,8 millions de dollars de subventions au Red River College, à l'Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million de dollars à titre de subventions en capital. De même, il a fourni 0,6 million de dollars au Winnipeg Technical College.

En plus des subventions de fonctionnement et des subventions en capital, le Conseil a alloué 0,5 million de dollars de son enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du système pour stimuler le changement et récompenser les projets innovateurs, et 0,4 million de dollars de son enveloppe consacrée aux programmes stratégiques pour financer de nouveaux programmes. Afin de financer les services de soutien aux programmes, il a affecté 8,5 millions de dollars au programme Accès en 2008-2009.

En 2008-2009, le Conseil de l'enseignement postsecondaire a publié les résultats de la première enquête provinciale en presque dix ans sur les diplômés des collèges et des universités. L'enquête a été menée auprès des diplômés de onze établissements d'enseignement postsecondaire entre six mois et un an après la fin de leurs études, et le taux global de participation a été de 52,4 %. L'étude visait à recueillir des données sur la transition entre l'école secondaire et les études postsecondaires, le succès des diplômés sur le marché du travail, la mobilité, les finances et le taux d'endettement ainsi que sur le degré de satisfaction par rapport aux programmes et aux établissements. Les résultats produisent un profil général des diplômés des universités par opposition aux diplômés des collèges, et ils montrent l'importance de l'emploi dans la vie des diplômés ainsi que la valeur durable d'une éducation postsecondaire par rapport aux que les étudiants eux-mêmes ou leurs familles doivent assumer. De tels résultats peuvent présenter un intérêt pour le gouvernement, les établissements, les nouveaux étudiants ou les futurs étudiants, d'autres autorités provinciales et le grand public.

Développement durable

L'un des membres du secrétariat du Conseil siège au groupe de travail sur l'éducation en matière de développement durable. En plus d'être représenté au sein du comité, le Conseil soutient les activités dans ce domaine en acheter du papier, des cartouches de toner et autres fournitures recyclées.

Dans la mesure du possible, le personnel imprime et photocopie en recto verso, envoie régulièrement du papier au recyclage et organise des réunions par téléconférence.

2 (a) Conseil de l'enseignement postsecondaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Salaires et avantages sociaux	893	13,00	885	8
Autres dépenses	703		424	1
Total, poste secondaire	1 596	13,00	1 309	287

1. Le dépassement des crédits est principalement dû aux coûts de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel payés par le Conseil de l'enseignement postsecondaire à partir du poste des Autres dépenses mais inscrits au budget de l'Initiative d'expansion des collèges (44-2E), aux coûts du contrat liés à l'examen des demandes de capitaux présentées par les universités et aux coûts de la commission d'examen des frais de scolarité.

2 (b) Subventions de fonctionnement aux universités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Subventions de fonctionnement	361 923		360 668	1 255
Total, poste secondaire	361 923	0,00	360 668	1 255

2 (c) Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Subventions	1 075		1 075	0
Total, poste secondaire	1 075	0,00	1 075	0

2 (d) Subventions aux collègues

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Subventions de fonctionnement	73 871		73 622	249
Total, poste secondaire	73 871	0,00	73 622	249

Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative d'expansion des collèges (IEC) appuie le développement des collèges communautaires du Manitoba en collaborant avec les quatre collèges publics et avec le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Les investissements de l'IEC visent principalement les nouveaux programmes d'enseignement, bien que des projets d'infrastructure stratégique aient eu droit aussi à des contributions importantes. L'IEC présente les propositions d'expansion au Conseil de l'enseignement postsecondaire, au nom des collèges. Le Conseil détient le pouvoir d'autorisation en ce qui concerne le financement de toutes les activités d'expansion.

En 2008-2009, l'IEC a investi 3,0 millions de dollars supplémentaires dans le réseau des collèges. Cet investissement a eu pour résultat la création de nouveaux programmes et de programmes élargis qui répondent aux besoins du marché du travail. L'IEC établit l'orientation des nouveaux investissements en fonction des objectifs suivants : répondre aux besoins du marché du travail; prêter attention aux besoins des groupes sous-représentés; augmenter la participation des jeunes; améliorer les résultats des étudiants; encourager l'innovation au sein du système collégial; et favoriser les programmes en milieu de travail.

2 (e) Initiative d'expansion des collèges

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	milliers de \$		
Subventions	35 030		35 592	(562)	
Total, poste secondaire	35 030	0,00	35 592	(562)	

Programme Accès

Le programme Accès propose des possibilités de formation postsecondaire aux Manitobains et Manitobaines qui appartiennent à des groupes sous-représentés. Il facilite ainsi l'accès de ces personnes aux établissements publics de niveau postsecondaire et améliore leurs chances de réussir.

Dans le cadre de ses principales activités, le Conseil de l'enseignement postsecondaire assure la coordination et le soutien administratif du programme Accès et des services offerts par l'Université du Manitoba, l'Université de Brandon, l'Université de Winnipeg, le Red River College et le Collège universitaire du Nord. L'aide financière fournie à certains des étudiants inscrits à ces programmes est administrée par la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba.

Le programme Accès a permis de verser une aide financière à cinq établissements postsecondaires pour des programmes spécialisés à l'intention de personnes qui se sont heurtées à des obstacles en voulant accéder à l'éducation postsecondaire. En novembre 2008, on comptait 895 inscriptions pour 2008-2009. Les membres de groupes sous-représentés bénéficiant des mesures facilitant l'accès sont notamment des Autochtones, des personnes handicapées, des chefs de famille monoparentale, des immigrants et des étudiants réfugiés.

2 (f) Programme Accès

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$	(néгатif) milliers de \$	
Subventions	8 550		8 550	0	
Total, poste secondaire	8 550	0,00	8 550	0	

Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire accorde des subventions dans le cadre des Accords de formation interprovinciaux. Cette aide financière permet aux étudiants du Manitoba de suivre ailleurs une formation qui n'existe pas au Manitoba, en vue de professions à forte demande. Actuellement, les programmes financés sont notamment les suivants : médecine vétérinaire, à l'Université de la Saskatchewan, optométrie, à l'Université de Waterloo, et médecine nucléaire au Southern Alberta Institute of Technology.

2 (g) Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$	(néгатif) milliers de \$	
Subventions	4 501		4 661	(160)	
Total, poste secondaire	4 501	0,00	4 661	(160)	

Centre Stevenson de formation technique en aéronautique

Le Centre Stevenson de formation technique en aéronautique offre des programmes de formation en aéronautique et en aérospatiale reconnus à l'échelle nationale, afin de répondre aux besoins du marché en matière de compétences professionnelles et de main-d'œuvre. Des fonctionnaires du ministère prêtent leur concours au Red River College pour gérer le fonctionnement du Centre et la prestation des cours.

2 (h) Centre Stevenson de formation technique en aéronautique

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$	(néгатif) milliers de \$	
Salaires et avantages sociaux	1 339	20,50	1 588	(249)	
Moins : Somme récupérable du Red River College	(1 339)		(1 588)	249	
Total, poste secondaire	0	20,50	0	0	

Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba a pour rôle, en administrant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba (PAEM), de fournir une aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire dont la situation financière nuit à la poursuite des études de leur choix.

La Direction tient compte des besoins des étudiants et son programme est conçu pour augmenter et non pas remplacer les ressources qui sont à leur disposition. On estime que le coût des études postsecondaires doit être assumé en premier lieu par les étudiants et leur famille immédiate. L'aide accordée est fondée sur une évaluation des besoins financiers qui établit une comparaison entre les frais d'études admissibles de l'étudiant et les ressources dont il dispose.

Adoptée en 2001, la *Loi sur l'aide aux étudiants* établit officiellement le programme de bourses d'études du Manitoba, exige un degré plus élevé de responsabilité en ce qui concerne le Programme d'aide aux étudiants et valorise les principes clés que sont l'accessibilité et le caractère abordable de l'éducation postsecondaire pour les étudiants du Manitoba.

Les étudiants peuvent obtenir des prêts allant jusqu'à 350 \$ par semaine en vertu d'une entente de partage des coûts conclue entre les gouvernements fédéral et provincial, dans une proportion de 60-40. Le montant maximal accordé en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est de 210 \$ par semaine d'études, et le montant maximal accordé en vertu du programme de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (PEGM) est de 140 \$ par semaine d'études. Une seule évaluation des besoins financiers permet de déterminer les montants à accorder en vertu du PCPE et du PEGM. Les étudiants savent ainsi exactement quelle sera leur situation financière.

La Direction administre également les bourses d'études du millénaire (Canada) qui sont données aux étudiants manitobains de niveau postsecondaire au nom de la Fondation canadienne des bourses du millénaire (FCBM). En 1998, en réponse à l'endettement croissant des étudiants et au nombre de prêts impayés, le gouvernement fédéral a créé la FCBM. La part de ce fonds de 2,5 milliards de dollars qui revient au Manitoba est calculée en fonction de la population de la province et elle s'établit à 10,6 millions de dollars par année de programme, jusqu'à l'expiration du financement de la FCBM en 2008-2009. L'aide financière ainsi accordée est versée aux bénéficiaires du PAEM dont les besoins sont jugés les plus grands à l'issue de l'évaluation, qui ont terminé avec succès au moins une année d'études postsecondaires et qui suivent un programme de premier cycle au Canada. Pour l'année universitaire 2008-2009, environ 3 000 étudiants du Manitoba bénéficieront de ces bourses qui leur serviront à réduire les dettes qu'ils ont contractées pour leurs études.

Le Fonds de bourses du Manitoba a pour but de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants du Manitoba. Les bourses aident tous les étudiants manitobains qui poursuivent des études au Canada, notamment ceux qui sont inscrits en première année et ceux qui sont inscrits à des programmes d'études supérieures, qui ne sont pas admissibles aux bourses de la FCBM. En 2008-2009, le Fonds était de 8,26 millions de dollars et environ 2 400 étudiants ont reçu des bourses dans ce contexte.

La Direction administre la Subvention canadienne d'accès pour étudiants de familles à faibles revenus, qui relève du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Cette subvention vise à payer jusqu'à 50 % des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$) des étudiants à charge d'une famille à faible revenu qui s'inscrivent pour la première fois en première année d'un programme d'études postsecondaires, et qui sont admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants.

La Direction administre aussi la Subvention canadienne d'accès pour étudiants ayant une incapacité permanente. Cette subvention peut atteindre jusqu'à 2 000 \$ par an et elle est offerte aux étudiants

ayant une incapacité permanente. Elle est accordée au début du programme et s'adresse aux étudiants dont l'incapacité permanente a été attestée et qui sont admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants pour des études à temps plein ou à temps partiel.

La Direction assure l'administration de programmes d'assistance spéciale, comme les bourses Accès et les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne à l'intention des Autochtones. Elle administre aussi le programme de Subventions canadiennes pour études, grâce auquel : les étudiants ayant une incapacité permanente peuvent recevoir jusqu'à 8 000 \$ pour payer le matériel ou les services spéciaux qui leur sont nécessaires pour poursuivre leurs études; les femmes peuvent bénéficier d'un maximum de 3 000 \$ si elles sont inscrites à un programme non traditionnel de doctorat; et les étudiants à temps partiel dans le besoin peuvent recevoir jusqu'à 1 200 \$ s'ils ne peuvent étudier à temps plein. Une subvention fédérale permet en outre aux étudiants ayant des personnes à charge de percevoir jusqu'à 60 \$ par semaine d'études.

En 2008-2009, la Direction a continué d'accorder aux étudiants admissibles la Bourse du millénaire pour étudiants adultes, dont le financement est assuré par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et par la Province du Manitoba.

En 2008-2009, la Direction a continué d'offrir aux étudiants admissibles les Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba, dont le financement est assuré par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ces subventions comportent deux volets. Le premier volet s'adresse aux étudiants à la charge de familles à faibles revenus qui sont inscrits en première année et leur accorde une subvention correspondant à 50 % de leurs frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$). Le deuxième volet s'adresse aux étudiants autochtones indépendants qui sont inscrits en première année et leur accorde une subvention correspondant à 100 % de leurs frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 4 000 \$).

En 2008-2009, la Direction a mis sur pied le Fonds des perspectives d'avenir, en collaboration avec la Division Jeunesse Manitoba d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse. Le Fonds aide les organisations communautaires à but non lucratif et les écoles participantes à mettre en œuvre des programmes d'intervention précoce. Il vise à améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires ainsi qu'à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire et à encourager la poursuite d'études postsecondaires parmi les étudiants désavantagés, sous-représentés et à faibles revenus. En 2008-2009, cinq programmes ont bénéficié d'une aide financière : Career Trek, Community Schools Investigators Summer Learning Enrichment Program, A Bright Futures Program, Boys and Girls Clubs of Winnipeg Power Up, et Manitoba School Improvement Program Inc. En plus de l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds des perspectives d'avenir, la Direction a continué d'assurer le financement de base du programme Career Trek.

Dans le cadre de l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba (IBEEM), la Direction accorde cinq millions de dollars de subventions en contrepartie des dons privés versés aux établissements publics d'enseignement postsecondaire pour les bourses d'études et d'entretien.

En 2008-2009, la Direction a continué d'accorder des bourses servant à financer les études de cycles supérieurs fondées sur la recherche pour aider à attirer et à retenir les meilleurs étudiants de la province et d'ailleurs. Ce financement permet aux étudiants de doctorat de recevoir 7 500 \$ par année, pour une période maximale de quatre ans (cette somme s'ajoute à la bourse d'études supérieures actuellement offerte par l'Université du Manitoba, qui s'élève à 16 000 \$ par an), et aux étudiants de maîtrise de recevoir 15 000 \$ par année, pour une période maximale de deux ans. En 2008-2009, 104 étudiants de maîtrise et 60 étudiants de doctorat ont bénéficié du programme.

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba est dans la deuxième année de la phase 3 du projet triennal de bourses d'études pour les Autochtones « Volez plus haut ». Ces bourses sont financées par l'IBEEM en partenariat avec le Conseil manitobain des entreprises (CME) et les gouvernements du Canada et du Manitoba. En vertu de ce projet, le CME peut recueillir jusqu'à 150 000 \$ par année en dons auprès de ses membres, et les gouvernements fédéral et provincial

versent un montant correspondant, ce qui fait 450 000 \$ en tout. Tous les surplus non distribués sont gardés dans un fonds de dotation. L'objet de ce partenariat est d'augmenter la participation des Autochtones à l'éducation postsecondaire et d'améliorer leurs possibilités d'emploi.

La Direction administre le volet Aide à l'éducation du Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine au nom du ministère de la Santé. Ce volet du programme prévoit une aide financière sous forme de subvention conditionnelle aux étudiants et aux résidents qui étudient la médecine au Manitoba ainsi qu'aux étudiants manitobains qui entreprennent des études de médecine en français à l'Université d'Ottawa. Les diplômés en médecine de l'Université du Manitoba qui entreprennent des études supérieures en médecine autorisées dans d'autres universités canadiennes et américaines sont également admissibles. Une fois leur formation terminée, les médecins qui ont participé au Programme s'engagent à travailler au Manitoba pendant une période d'un an pour chaque subvention qu'ils reçoivent, ou remboursent l'argent reçu avec les intérêts.

Des bourses de 15 à 25 000 \$ sont accordées aux étudiants en médecine de premier cycle, inscrits en troisième et quatrième années, et des bourses de 20 000 \$ sont offertes aux résidents en médecine, quelle que soit l'année du programme de médecine générale suivie. Les médecins généralistes qui suivent une année d'études supplémentaire en médecine d'urgence ou en anesthésie sont admissibles à une bourse supplémentaire de 20 000 \$. L'initiative d'aide à l'établissement de médecins dans les régions éloignées du Nord s'adresse aux résidents en deuxième année de médecine générale. Les bourses s'élèvent à 50 000 \$ et obligent les bénéficiaires à travailler dans ces régions pendant deux ans. Les résidents qui suivent d'autres programmes de spécialisation autorisés sont admissibles à une bourse de 20 000 \$ pour chacune des deux années. En 2008-2009, 185 étudiants ont reçu des subventions conditionnelles d'une valeur totale de 3,5 millions de dollars.

Le programme d'aide financière aux étudiants autochtones en médecine accorde 7 000 \$ pour chaque année d'études du premier cycle. Pour pouvoir bénéficier de la subvention la deuxième, la troisième ou la quatrième année, il faut utiliser celle qui est versée la première année. Pour chaque subvention, l'engagement au retour de travail est de six mois. Les intérêts ne s'accumulent pas jusqu'à la fin des études. En 2008-2009, cinq étudiants ont reçu un total de 35 000 \$ en subventions conditionnelles.

La Direction de l'aide aux étudiants, en collaboration avec la division Jeunesse du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, administre le programme de bourse Transition jeunesse : du travail aux études postsecondaires. En 2008-2009, six étudiants ont ainsi acquis une expérience de travail et obtenu une bourse de 3 000 \$ pour poursuivre leurs études postsecondaires.

L'agrément accordé à certains établissements donne la possibilité aux étudiants qui y sont inscrits de présenter des demandes de prêts étudiants auprès du gouvernement. En janvier 2002, la Direction a entrepris la mise en œuvre de la politique d'agrément approuvée par le Cabinet. En automne 2004, les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que le gouvernement fédéral, ont lancé le Cadre d'agrément des politiques pancanadien. Cette stratégie nationale vise à mieux protéger l'étudiant consommateur, à améliorer les taux de remboursement des prêts étudiants et à aider les étudiants à faire des choix éclairés en matière d'études postsecondaires. Comme les prêts étudiants se font avec l'argent des contribuables, les établissements sont dorénavant tenus responsables de l'administration de ces fonds et doivent faciliter l'amélioration du taux de réussite de leurs étudiants, en examinant les taux d'obtention de diplômes et d'emplois. Afin d'inciter à l'observation administrative de la stratégie nationale en 2008-2009, la Direction a signé des protocoles d'entente avec tous les établissements d'enseignement désignés du Manitoba. Elle a procédé à des vérifications de conformité (vérifications administratives) auprès de onze établissements signataires d'un tel protocole. En octobre 2008, elle a tenu un forum afin d'aider les établissements agréés à se familiariser avec les pratiques exemplaires liées à l'administration des prêts étudiants. Le 31 mars 2009, le Manitoba était responsable de

58 établissements agréés dans la province et avait agréé plus de 800 autres établissements partout dans le monde.

La Direction possède un site Web interactif qui permet aux étudiants de faire des demandes en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Le système interactif MaDemande (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne) fait appel à la technologie de pointe pour déterminer l'information nécessaire et aider les étudiants à remplir leur demande en ligne. Quelques minutes après avoir rempli cette demande, les étudiants reçoivent une estimation de l'aide financière qui peut leur être attribuée. Ils reçoivent également un avis officiel leur indiquant le montant approximatif de l'aide financière qu'ils recevront en vertu du PCPE et du PEGM. En 2008-2009, environ 90 % des demandes ont été faites au moyen d'Internet. MaDemande contribue aux activités de développement durable de la Direction en diminuant le nombre de documents imprimés. Les étudiants peuvent déterminer le solde de leur compte du Programme de prêts étudiants, savoir s'il reste des données à communiquer avant le traitement de leur demande et mettre leur dossier à jour.

Pour l'année de programme 2008-2009, la Direction a traité 11 322 demandes de prêts en vertu du PCPE et du PEGM, et 197 demandes de Prêts canadiens aux étudiants pour des études à temps partiel. Environ 46 000 demandes de renseignements et d'aide ont été réglées au téléphone. De plus, des services ont été fournis en personne à 19 500 demandeurs ou demandeurs en puissance. Le comité d'appel a examiné 385 appels.

Les conseillers d'orientation de la Direction rencontrent individuellement les étudiants à risque, notamment ceux qui ont de grands besoins financiers et autres besoins particuliers. Ils font ainsi mieux connaître le programme, contribuent à réduire le nombre de prêts non remboursés et assurent la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba. En outre, l'agent de liaison autochtone entretient des liens avec la communauté autochtone, notamment avec les responsables du programme Accès, dans les universités et les collèges participants, sur les questions de politique touchant l'accès des Autochtones aux études postsecondaires à un prix abordable.

La Section des prêts étudiants assure la gestion du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba, qui comprend le versement et la collecte de prêts à financement direct. La Direction de l'aide aux étudiants a signé un contrat avec le Credit Union Central of Manitoba (CUCM) prévoyant l'utilisation de son système d'administration des prêts afin de faciliter le consentement et la collecte de prêts. La Section des prêts étudiants assure aussi l'administration de programmes efficaces de gestion des dettes (p. ex. programmes d'allègement d'intérêts, de réduction des dettes et de révision des modalités), qui aident les emprunteurs qui ont de la difficulté à respecter leurs obligations de remboursement tout en limitant les risques généraux pour le gouvernement et les défauts de paiement de prêts. La Direction continue de gérer les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba consentis avant août 2001 et d'administrer notamment la bonification d'intérêt, la provision pour pertes et le paiement des primes de risque.

Développement durable

La Direction appuie le développement durable en achetant du papier, des cartouches de toner et autres fournitures recyclées. Les photocopies recto verso sont également encouragées. En outre, la Direction incite les étudiants à s'inscrire en ligne en utilisant MaDemande, permettant ainsi de réduire la consommation de papier. Elle a aussi créé un site Web interne pour son bulletin d'information (WaDaYaSAO).

Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés

La Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés administre la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et le règlement du Manitoba

n° 237/02, pris en application de cette loi. Elle établit aussi l'orientation générale que les responsables de ces établissements doivent suivre pour se conformer à la Loi et au règlement.

En 2008-2009, quatre nouveaux établissements privés d'enseignement professionnel ont été inscrits et trois établissements existants ont changé de propriétaire. Aucun établissement n'a fermé ses portes, volontairement ou sous la contrainte. Au 31 mars 2009, le Manitoba comptait donc au total 46 établissements d'enseignement professionnel privés inscrits, dont 29 proposaient des programmes admissibles au PCPE et au PEGM.

En 2008, 2 621 personnes étaient inscrites dans les établissements d'enseignement professionnel privés. Le Fonds d'aide à la formation, qui est un fonds commun pouvant aider les étudiants à achever leur formation si un établissement ferme ses portes, disposait à la fin de l'année civile d'environ 1 000 000 \$ placé en fiducie.

3 (a-b) Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif)	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
Salaires et avantages sociaux	3 680	66,25	3 732	(52)	
Autres dépenses	1 339		1 244	95	
Total, poste secondaire	5 019	66,25	4 976	43	

3 (c) Bourses et fonds

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif)	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
1) Fonds de bourses du Manitoba	8 260		8 260	0	
2) Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	5 000		5 000	0	
3) Fonds canadien des bourses d'études du millénaire	11 433		12 786	(1 353)	1
4) Subventions canadiennes pour études	2 180		3 000	(820)	2
5) Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	3 616		3 496	120	
6) Bourses d'études supérieures du Manitoba	2 000		2 000	0	
7) Fonds des perspectives d'avenir	813		1 000	(187)	3
8) Prêts et bourses	2 583		3 238	(655)	4
Total, poste secondaire	35 885	0,00	38 780	(2 895)	

1. La sous-utilisation des crédits est due au nombre moins élevé que prévu de demandes de bourses pour étudiants adultes et de demandes de subventions des possibilités du millénaire du Manitoba.
2. La sous-utilisation des crédits est due principalement à une diminution du nombre de demandes d'aide reçues pour l'année de programme en cours.
3. La sous-utilisation des crédits est principalement due à un nombre moins élevé que prévu de demandes dans le cadre du Fonds des perspectives d'avenir. Elle reflète également l'affectation des salaires au poste du Fonds des perspectives d'avenir (44-3C-7), mais leur paiement à partir du poste des Salaires et avantages sociaux (44-3a).
4. La sous-utilisation des crédits est principalement due à une diminution du nombre de demandes d'aide reçues pour l'année de programme en cours pour les bourses Accès et les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, ceci étant partiellement compensé par l'introduction de la subvention aux étudiants autochtones en médecine.

3 (d) Subventions pour frais de scolarité

3 (e) Administration du portefeuille de prêts

3 (f) Moins : somme récupérable de Santé Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP	milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Subventions pour frais de scolarité	12 976		13 274	(298)	
Administration du portefeuille de prêts	2 063		3 756	(1 693)	1
Moins : somme récupérable de Santé Manitoba	(3 616)		(3 496)	(120)	
Total, poste secondaire	11 423	0,00	13 534	(2 111)	

1. La sous-utilisation des crédits est due aux coûts moins élevés que prévu de la provision pour pertes, à une diminution de la bonification d'intérêts en raison de la réduction de 5,25 % à 2,25 % du taux d'intérêt débiteur moyen, à une diminution des coûts de l'allègement d'intérêts et de la réduction des dettes en raison d'un marché du travail favorable pour les étudiants, à une réduction des intérêts payés sur les réclamations, et à une diminution des coûts des primes de risque en raison d'un nombre moins élevé d'emprunts souscrits auprès de la Banque royale et devant être remboursés.

Apprentissage et alphabétisation des adultes

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes (AAA) a pour rôle de donner aux Manitobaines et aux Manitobains les moyens d'acquérir la capacité de comprendre et d'utiliser l'information (lecture, écriture, calcul) dans leur vie quotidienne au travail, à la maison et dans la collectivité, et d'obtenir le niveau d'études secondaires leur permettant de poursuivre des études ou de bénéficier de meilleurs débouchés professionnels.

Il s'agit notamment de faire en sorte que l'on puisse répondre avec plus de souplesse et d'efficacité aux besoins des adultes ayant interrompu leurs études, dans toute la province. Les programmes mis sur pied pour atteindre ces objectifs se répartissent en trois volets : les centres d'apprentissage pour adultes (CAA), les programmes communautaires d'alphabétisation des adultes (PCAA) et les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Des efforts sont déployés en vue d'améliorer les programmes d'études et d'assurer une plus grande cohérence entre les CAA et les PCAA d'une part, et entre les CAA et l'enseignement postsecondaire d'autre part. Les spécialistes de la Direction offrent des services dans l'ensemble de la province.

Stratégie visant l'alphabétisation des adultes

Le 1^{er} janvier 2009, la *Loi sur l'alphabétisation des adultes* est entrée en vigueur. Première du genre au Canada, elle exige que le gouvernement élabore une stratégie visant l'alphabétisation des adultes et officialise le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba (PAAM) comme élément de la stratégie.

Des consultations publiques sur l'alphabétisation des adultes au Manitoba se sont déroulées entre avril et août 2008, et 200 personnes représentant plus de 100 organisations y ont participé. Le rapport de ces consultations intitulé *Ce que nous avons entendu* a été publié en décembre 2008. Il présente une synthèse des réponses des participants.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes dirige l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie, en collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement, avec des intervenants en alphabétisation, des organisations d'immigrants, des organisations et des communautés autochtones ainsi qu'avec d'autres organisations non gouvernementales. La stratégie contribuera aux objectifs généraux suivants : fournir aux Manitobains et aux Manitobaines les capacités de lecture et d'écriture leur permettant d'atteindre leurs objectifs économiques, éducatifs et personnels; créer et garder une main-d'œuvre qualifiée et adaptable; augmenter la participation communautaire; améliorer la santé et le bien-être social.

Programmes d'alphabétisation des adultes

En 2008-2009, la Direction a versé des subventions à 39 organisations pour leurs programmes d'alphabétisation des adultes et d'alphabétisation familiale, dont 29 organismes voués principalement à l'alphabétisation et dix centres offrant des programmes d'alphabétisation pour adultes et servant en même temps de centres d'apprentissage pour adultes.

Les statistiques semestrielles de 2008-2009 recueillies en février 2009 indiquaient qu'environ 2 126 personnes avaient participé à des programmes communautaires d'alphabétisation. Selon les rapports semestriels :

- 38 % des participants étaient des hommes et 54 % des femmes;
- 23 % avaient entre 18 et 25 ans; 44 % entre 26 et 40 ans; 22 % entre 41 et 55 ans; 8 % avaient plus de 55 ans et 0,5 % avaient moins de 18 ans;
- 33 % se sont déclarés Autochtones;
- l'anglais était la deuxième langue de 21 % des participants (leur première langue étant l'allemand, le français, une langue autochtone ou une autre langue);
- 40,6 % de l'ensemble des participants avaient un emploi quand ils ont suivi leur programme.

Pour l'exercice 2008-2009, les statistiques de fin d'année ne seront communiquées qu'à l'automne 2009 (étant donné que l'année de programme se termine le 30 juin 2009). Cependant, les statistiques de fin d'année de l'exercice 2007-2008 révèlent que les apprenants ont atteint leurs objectifs. En 2007-2008, 2 776 adultes ont participé à un programme d'alphabétisation. Quarante-deux pour cent (42 %) des participants avaient un emploi quand ils ont suivi leur programme, ce qui leur a permis d'améliorer les capacités de base nécessaires pour leur emploi. De plus, 9 % ont déclaré avoir trouvé un emploi, 25 % ont amélioré leur niveau de lecture et d'écriture, et 17 % ont choisi de poursuivre leur formation.

Centres d'apprentissage pour adultes

La *Loi sur les Centres d'apprentissage pour adultes* prévoit un processus d'enregistrement et de régie pour les centres d'apprentissage pour adultes (CAA) et établit leur cadre de responsabilité pédagogique et financière.

Pendant l'année 2008-2009 du programme, 46 CAA étaient enregistrés et 43 ont reçu une aide de la Direction. Trois CAA, soit le Peguis Adult Learning Centre, le Waywayseecappo Learning Centre et le centre de la Première Nation Canupawakpa, étaient enregistrés et ont été financés par d'autres sources.

Une aide financière a aussi été accordée aux établissements suivants :

- Institut Louis-Riel, pour son fonctionnement de base;
- Employment Solutions for Immigrant Youth, pour un programme visant à aider les jeunes immigrants adultes à trouver du travail et à poursuivre leurs études au Manitoba;
- Literacy Partners of Manitoba, pour assurer son service d'aide téléphonique (1-800-LEARN) destiné à relier les apprenants adultes aux programmes d'alphabétisation pour adultes et aux centres d'apprentissage pour adultes, et à leur proposer d'autres possibilités de formation.

Pour 2007-2008, les statistiques de fin d'année scolaire indiquent que 7 929 apprenants ont terminé 10 792 cours donnant droit à des crédits dans les CAA. Onze cent soixante-quatorze (1 174) apprenants des CAA ont obtenu leur diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte, dont 423 qui se sont déclarés Autochtones. Les statistiques provisoires de 2008-2009 indiquent que 6 533 apprenants étaient inscrits à environ 15 964 cours donnés dans les CAA. Le 2 février 2009, 4 452 cours avaient été terminés en vue de l'obtention de crédits. Les statistiques définitives de 2008-2009 seront publiées à l'automne 2009.

La reconnaissance des acquis est un service important qui est offert aux apprenants dans les CAA. Tout au long de l'année, le coordonnateur de la Direction dans ce domaine a organisé des ateliers de perfectionnement à l'intention d'éducateurs pour adultes des CAA. Dans la majorité des programmes des CAA, un membre du personnel au moins a suivi cette formation.

Les CAA ont établi des services de consultation et d'évaluation dans le domaine de la reconnaissance des acquis en vue d'aider les apprenants adultes à obtenir des crédits menant à un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte pour leurs études officielles et leur apprentissage extra-scolaire. Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, les CAA ont accordé environ 624 crédits complets et partiels dans le cadre de la reconnaissance des acquis. Ainsi, 343 apprenants ont obtenu un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte plus rapidement grâce à ces crédits.

La Direction est également chargée d'agrèer les cours utilisés par les CAA en vue de la double reconnaissance des crédits.

Tests d'évaluation en éducation générale (GED)

La Direction administre les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Les activités s'y rapportant relèvent du bureau de la Direction situé à Brandon. Entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009, 57 séances de tests ont été offertes dans 12 centres. Sur les 334 personnes s'étant présentées, 189 ont obtenu leur diplôme en éducation générale (GED).

Activités de soutien

Le personnel de la Direction offre des ateliers de perfectionnement professionnel et des occasions de réseautage aux éducateurs des CAA et des programmes communautaires ainsi qu'à d'autres intervenants en éducation des adultes, et il participe à l'élaboration et à l'acquisition du matériel didactique destiné aux apprenants adultes.

Afin d'appuyer l'alphabétisation familiale, la Direction continue de siéger au comité de direction du Literacy for Life Fund (LLF), une initiative de la Winnipeg Foundation, en partenariat avec la Bibliothèque publique de Winnipeg et l'organisme Literacy Partners of Manitoba.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes continue de collaborer avec la Direction de la formation linguistique des adultes de Travail et Immigration Manitoba en ce qui concerne :

- l'établissement de processus de coordination et d'aiguillage entre le programme d'anglais, langue additionnelle (ALA) et les programmes d'apprentissage et d'alphabétisation des CAA;
- les formes de soutien appropriées pour les adultes qui apprennent l'anglais autrement que dans le cadre d'une formation en ALA.

La Direction est membre du comité des compétences fondamentales et participe, avec Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba, à la mise en œuvre d'un cadre de compétences fondamentales pour le Manitoba.

La Direction prend part également à des activités visant à sensibiliser la population aux questions d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes, et à promouvoir l'éducation des adultes. Elle fait partie de l'équipe chargée de la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Nord. Le poste de conseiller de programmes/coordonnateur de l'alphabétisation des adultes dans le Nord renforce les activités d'apprentissage et d'alphabétisation dans cette partie de la province.

Le personnel de la Direction a aidé le bureau du premier ministre à faire des appels de mise en candidature pour le Prix d'alphabétisation du Conseil de la Fédération (CDF) (Manitoba) et le bureau du lieutenant-gouverneur à décerner la médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en alphabétisation. La Direction a aussi prêté main-forte aux organismes communautaires, aux programmes d'alphabétisation, aux CAA, à l'Adult Secondary Education Council (ASEC) et à l'organisme Literacy Partners of Manitoba pour sensibiliser la population au moyen de projets comme la Journée internationale de l'alphabétisation, le mois de l'alphabétisation des adultes, la ligne 1-800-LEARN et la Journée de l'alphabétisation familiale.

Développement durable

La Direction s'efforce d'utiliser le moins de papier possible en n'achetant que du papier recyclé, en recyclant tous les documents non confidentiels, en recourant davantage à la gestion électronique des données et des fichiers, ce qui comprend l'établissement et la mise à jour du site Web de la Direction, et en invitant le personnel à éviter d'imprimer les documents. L'objectif de la Direction est de tenir compte continuellement des principes et des lignes directrices qui régissent le développement durable dans ses activités quotidiennes, de façon à ce qu'ils fassent partie intégrante de ses activités.

4 Apprentissage et alphabétisation des adultes

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Salaires et avantages sociaux	936	11,00	865	71
Autres dépenses	386		402	(16)
Centres d'apprentissage pour adultes	15 584		15 563	21
Alphabétisation des adultes	2 506		2 510	(4)
Total, poste secondaire	19 412	11,00	19 340	72

Subventions en capital

Les subventions en capital constituent une contribution aux dépenses en capital des universités et des collèges communautaires. Le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire fournit des renseignements supplémentaires sur ces subventions.

5 (a-b) Subventions en capital

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP	milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Universités	9 754		9 754	0	
Collèges	3 317		3 317	0	
Total, poste secondaire	13 071	0,00	13 071	0	

Coûts liés aux immobilisations

Ce poste principal tient compte des coûts relatifs aux biens en immobilisation.

6 (a) Service de bureautique

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (néгатif) milliers de \$	Note expl. n°	
Amortissement - Transition	0		19	(19)	1
Permis d'utilisation générale de logiciels	8		8	0	
Total, poste secondaire	8	0,00	27	(19)	

1. La sous-utilisation des crédits reflète la radiation du solde des éléments d'actif en bureautique.

6 (b) Amortissement

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (néгатif) milliers de \$	Note expl. n°	
Amortissement	131		172	(41)	
Total, poste secondaire	131	0,00	172	(41)	

6 (c) Frais d'intérêts

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (néгатif) milliers de \$	Note expl. n°	
Frais d'intérêts	57		99	(42)	1
Total, poste secondaire	57	0,00	99	(42)	

1. La sous-utilisation des crédits est due principalement au début retardé de projets d'immobilisations et à la radiation du solde des éléments d'actif en bureautique.

